



MÉTHANISATION

PRÉPARER VOTRE PROJET D'INJECTION ET VOTRE DEMANDE DE FINANCEMENT

Ce document a été co-rédigé par des représentants des structures suivantes :
Banque Populaire Grand Ouest, Grand Ouest Environnement, Groupe BPCE,
Crédit Agricole, ARKEA,
GRDF et Unica Conseil.

SOMMAIRE

L'obtention du financement de votre projet de méthanisation nécessite de constituer un dossier détaillé et documenté.

Les organismes bancaires exigeront de votre part des informations précises et argumentées sur le montage de votre projet afin de pouvoir instruire votre demande.

Dans cette optique, le groupe de travail (GT) Financement créé par le GT Injection*, a recensé l'ensemble des informations à fournir dans le cadre d'une demande de financement d'un projet de méthanisation avec injection de gaz dans les réseaux de distribution. Ce document a été co-rédigé par des représentants des structures suivantes : Banque Populaire Grand Ouest, Grand Ouest Environnement, Groupe BPCE, Crédit Agricole, ARKEA, GRDF et Unica Conseil.



*Le groupe de travail *Financement* du GT Injection du Comité National Biogaz a pour objectif de construire les conditions de réussite de l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel. Espace de dialogue et de concertation de la filière biométhane (Etat, CRE, opérateurs de réseaux de gaz, bureaux d'études, fédérations ou associations professionnelles, équipementiers, etc.), le GT Injection s'engage à identifier toutes les solutions permettant de lever les freins à l'injection de biométhane.

Pour un projet réussi, il vous faut des réponses à chacun des items ci-dessous :

- 1 Vous et votre projet de méthanisation**
 - Vos objectifs
 - Votre expérience professionnelle
 - Votre démarche pour construire votre projet de méthanisation
 - Votre capacité à piloter le projet
 - L'impact sur votre activité actuelle
- 2 La structure juridique et la gouvernance de votre projet**
 - La structure juridique envisagée
 - La gouvernance du projet
 - Votre accompagnement
- 3 Le site**
 - La description du choix d'implantation de votre site de méthanisation
- 4 Les intrants**
 - Le gisement d'intrants en propre
 - Les intrants externes
 - Les opportunités d'approvisionnement
- 5 Votre accompagnement**
 - Durant la phase de construction
 - Pendant la phase d'exploitation
- 6 Votre process et votre constructeur**
 - Le type de contrat retenu
 - Les clauses de garanties et d'engagements du constructeur, du méthaniseur et de l'épurateur
 - La typologie et le dimensionnement du projet
- 7 Le réseau de gaz naturel**
 - L'étude réglementaire du Gestionnaire du Réseau de Distribution ou l'étude de faisabilité réglementaire du Gestionnaire du Réseau de Transport
- 8 L'exploitation du site**
 - La gestion de l'exploitation et le rôle des différentes personnes impliquées
 - La maintenance
- 9 Votre plan d'épandage**
- 10 Votre programme d'assurance**
 - Les assurances spécifiques à la phase de construction
 - Les assurances pour la phase d'exploitation
- 11 Les aspects financiers**
- 12 Les aspects réglementaires et juridiques**
 - La validité et la portée juridique des principaux contrats
 - Le planning réglementaire
- 13 La qualité et la formalisation de votre dossier**



Voici une « **check-list** » détaillée des informations à faire **figurer dans votre dossier** :

1 Vous et votre projet de méthanisation

Vos objectifs

Expliquez pourquoi vous souhaitez mettre en œuvre ce projet :

- Diversifier vos revenus
- Faire évoluer, transmettre votre exploitation
- Pérenniser votre activité
- Mieux gérer les nuisances olfactives
- Participer à un projet de territoire.

Votre expérience professionnelle

Présentez en quoi votre parcours peut être utile à votre projet de méthanisation :

- Votre formation initiale
- Votre expérience
- Les différents stages réalisés en lien avec votre activité agricole
- Vos compétences en gestion
- Vos compétences en électromécanique.

Votre démarche pour construire votre projet de méthanisation

Détaillez les actions que vous avez engagées pour vous informer et monter en compétences :

- Visites de sites de méthanisation
- Formation sur le biogaz / biométhane
- Salons

- Conférences
- Adhésion à une structure associative type Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France ou Club Biogaz
- Les acteurs rencontrés.

Votre capacité à piloter le projet

Mettez en avant votre savoir-faire et votre capacité à mener le projet tout au long des différentes étapes :

- **Montage** : leadership, capacité à prendre des décisions et à fédérer
- **Construction** : dégager du temps, s'impliquer
- **Exploitation** : quelle organisation pérenne dans le temps.

L'impact sur votre activité actuelle

Expliquez en quoi ce projet de méthanisation va impacter votre activité agricole :

- Les interactions entre l'exploitation et le projet de méthanisation
- La situation financière de votre (vos) exploitation(s).

2 La structure juridique et la gouvernance

La structure juridique envisagée

- Dans le cas d'un projet individuel, indiquez s'il s'agit :
d'un projet intégré à l'exploitation agricole ou porté par une société dédiée **ou** d'un projet collectif (création d'une société ad-hoc obligatoire)
- Pour un projet collectif, inclure votre pacte d'actionnaires, et/ou vos statuts.

La gouvernance du projet

Présentez la gouvernance du projet et la structure opérationnelle envisagée pour un fonctionnement efficace :

- En phase projet (commissions, groupes de travail...)

- En phase d'exploitation (répartition des rôles, pilotage de l'unité, création d'emplois...).

Votre accompagnement

Listez les organisations et les entreprises qui vous accompagnent dans votre projet et présentez leurs missions :

- Chambre d'agriculture
- Centre de gestion
- Bureau d'études
- Autres, à préciser.

3 Le site

Montrez que vous avez étudié avec attention le choix d'implantation de votre site de méthanisation et précisez

- L'impact de la localisation de votre site sur les éventuels riverains
- L'attractivité du site par rapport au gisement potentiel

- L'accessibilité du site (gisement/plan d'épandage/trajet et logistique)
- Qui maîtrise le foncier (propriété, bail emphytéotique au nom de la société projet).

4

Les intrants

La rentabilité du projet et son financement sont fortement liés à votre capacité à maîtriser vos intrants. Il est donc nécessaire de présenter et de détailler les intrants que vous allez valoriser.

Le gisement d'intrants en propre

- Indiquez que le gisement provient majoritairement de votre exploitation ; les organismes bancaires vous demanderont d'avoir des gisements qui représentent entre 60 et 80 % de l'énergie produite, en propre.

Les intrants externes

- Prévoyez une contractualisation de longue durée (entre 2 et 5 ans minimum) débutant à la date de la mise en service
- Précisez si l'apporteur de matière rentre au capital du projet.

Opportunités

- Vérifiez s'il existe des ressources non-valorisées dans votre région que vous

pourriez mobiliser dans le futur et qui pourraient remplacer un gisement pouvant diminuer, voire disparaître.

Pour cela, consultez le schéma régional biomasse de votre région.



Points de vigilance

- Les pouvoirs méthanogènes des intrants doivent être documentés. Précisez vos sources.
- Présentez l'adéquation entre la technologie de votre méthaniseur et vos intrants pour en assurer l'incorporation.
- Montrez l'adéquation entre le dimensionnement projeté de votre projet (en Nm³CH₄/h) et la quantité/qualité de vos intrants.

5

Votre accompagnement

Votre accompagnement durant la phase de construction

- Précisez si vous avez un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) :
 - nécessaire pour les projets collectifs agricoles
 - conseillé pour les projets individuels via le bureau d'études (regard extérieur au constructeur)
- Indiquez les références en fonctionnement de votre AMO et fournissez le contrat que vous avez contractualisé
- Dans le cas d'un contrat de construction par lots il vous faudra avoir un maître d'œuvre pour suivre et coordonner

les travaux. Mettez à disposition le contrat vous liant à ce dernier

Votre accompagnement pendant la phase d'exploitation

Précisez :

- Si vous êtes adhérent à l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) qui vous propose un parrainage avec un site déjà en exploitation
- Si vous avez prévu une phase de formation via votre constructeur (biologie, sécurité, conduite et pilotage...)
- Qui assure votre suivi biologique.

6

Votre process et votre constructeur

Votre process et le choix du constructeur seront analysés en détail par les organismes bancaires. Il est nécessaire que vous indiquiez :

Le type de contrat retenu

Précisez votre type de contrat. Celui-ci devra être mis à disposition des organismes bancaires :

- Contrat de construction clé en main
- Contrat de construction par lots.

Les clauses de garanties et d'engagements du constructeur du méthaniseur et de l'épurateur

Indiquez toutes les informations relatives à votre contrat :

- Garanties de performance sur :
 - la production de biogaz
 - l'autoconsommation de chaleur
 - la consommation électrique
- Engagement sur le planning
- Prix ferme ou révisable
- Assurances (cf. programme d'assurances)
- Engagement de disponibilité sur l'épurateur
- Période de garantie
- Réalisation des études réglementaires (étude de sol...)
- Niveau de plafonnement des pénalités
- Garantie de bonne fin de travaux.



Pour consulter le guide réalisé par l'ADEME détaillant les garanties de performance dans les contrats des unités de méthanisation agricole : <http://www.ademe.fr/garanties-performance-contrats-unites-methanisation-agricole>

Typologie et dimensionnement du projet

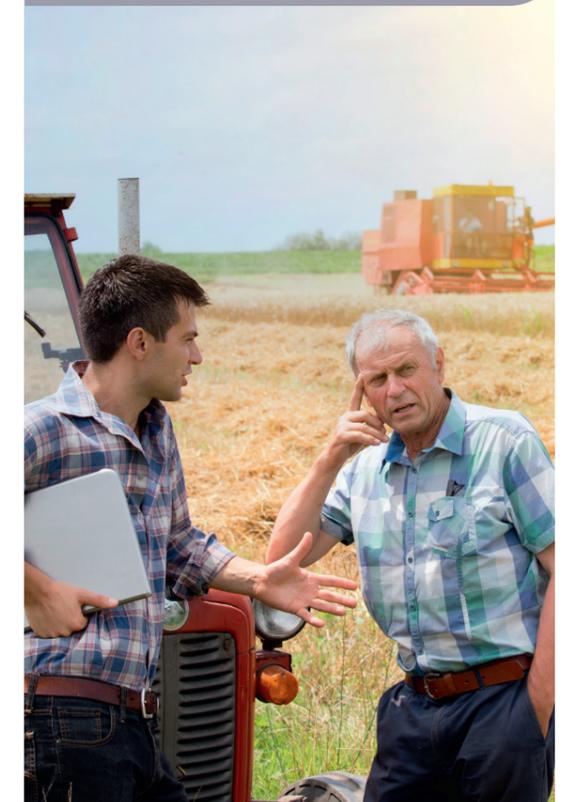
Expliquez vos choix :

- Process retenu (infiniment mélangé en digestion mésophile, voie sèche continue...)
- Technologie pour l'épuration
- Réception et stockage des intrants
- Budget de construction
- Débit moyen d'injection
- Production de biogaz et de biométhane
- Gestion et stockage du digestat
- Autres, à préciser.



Points de vigilance

Prévoyez une mission auprès d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Ces missions sont obligatoires.



7

Le réseau de gaz naturel

Etude détaillée réglementaire du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD) ou étude de faisabilité réglementaire du Gestionnaire du Réseau de Transport (GRT).

Fournissez l'étude détaillée ou de faisabilité réalisée car :

- elle précise le profil de consommation de la maille du réseau de gaz (clients : industriels, tertiaires, particuliers) et l'effet ou non de la saisonnalité
- elle met en avant le potentiel de développement du réseau de gaz naturel (du point de vue technique par maillage et du point de vue de la consommation).



9

Votre plan d'épandage

- Montrez que vous maîtrisez le plan d'épandage
- Précisez si vous avez des solutions de secours
- Mettez à disposition l'étude du plan d'épandage
- Montrez que vos digestats sont conformes à l'Arrêté du 13 juin 2017 approuvant un cahier des charges pour la mise sur le marché et l'utilisation de digestats de méthanisation agricoles en tant que matières fertilisantes.

8

L'exploitation du site

Il est important pour les organismes bancaires de bien comprendre la façon dont la conduite et la maintenance des installations ont été prévues.

Gestion de l'exploitation et rôle des différentes personnes impliquées

- Répartition des tâches (pilotage, maintenance, administratif, gestion des intrants et des digestats, astreinte...)
- Dimensionnement et compétences des personnels
- Planification des interventions dans le temps
- Organisation du transport des intrants et du digestat
- Autres, à préciser.

Maintenance

- Mettez à disposition les contrats de maintenance et de suivi biologique
- Mettez en exergue les engagements des contrats de maintenance (% disponibilité, délais d'intervention, pénalités...).



Points de vigilance

Il vous faudra prévoir un stock de pièces de premières interventions (pompes, agitateurs, couteaux de broyeur,...).

10

Votre programme d'assurance

Les assurances pour la phase de construction

Listez les assurances qui seront souscrites soit par la société projet, soit par les intervenants en phase de construction :

- Responsabilité Civile MO (RC)
- Tous Risques Chantier (TRC)
- Responsabilité Civile Décennale Génie Civil
- Assurance Tous Risques Montage Essais (TRME).

Les assurances pour la phase d'exploitation

Listez les assurances qui seront souscrites soit par la société projet, soit par les intervenants en phase d'exploitation :

- Assurance tous risques exploitation

- Pertes d'exploitation (6 à 24 mois) - à préciser
- Responsabilité Civile
- Responsabilité environnementale (RE) « toutes causes ».



Certaines assurances sont optionnelles ; à vous de voir ou non l'intérêt de les souscrire (assurance tous risques transport, assurance homme clé,...)

11

Les aspects financiers

Les attentes des organismes bancaires

Montrez que vous avez pris en compte tous les éléments exigés par les organismes bancaires :

- Contrat avec un prix ferme sur l'ensemble des lots
- Business plan réalisé par un tiers indépendant qui intègre :
 - des aléas en phase de construction (entre 3 et 5 %)
 - des provisions pour le renouvellement des matériels
 - un compte de réserve (DSRA), habituellement six mois de remboursement (compte de réserve pour le remboursement de la dette)
 - des ratios financiers (DSCR minimum de 1,3 pour le cas de base) ; cela permet de vérifier votre capacité à rembourser votre emprunt, (recettes-charges) / (Capital + intérêts)
 - des fonds propres et quasi-propres de 20 à 30 % minimum (en fonction de la taille du projet). Ces fonds propres prennent en compte les subventions obtenues
 - un prévisionnel de trésorerie en phase construction et en phase d'exploitation
 - la disponibilité de votre installation la première année (de 60 à 70 % la première année).

- des flux financiers entre l'exploitation agricole et l'unité de méthanisation (transferts intrants et digestat).



Points de vigilance

- Rapprochez-vous des acteurs régionaux et nationaux (fonds citoyen, fonds d'investissement, SEM (Société d'Economie Mixte), Bpifrance,...). Consultez le guide financement AILE et Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, pour étudier les modalités d'intervention afin de compléter votre plan de financement : http://www.auvergne-rhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2017/guide_BiogasAction_Financement_projet_methanisation_final_BD.pdf
- Vous devrez fournir les documents justifiant les accords obtenus pour les subventions.



12

Les aspects réglementaires et juridiques

La validité et la portée juridique des principaux contrats

Montrez la validité et la portée juridique des principaux contrats :

- PC (purgé avec constat d'affichage)
- Autorisation d'exploiter, purgée avec constat d'affichage
- AMO, maîtrise d'œuvre, coordination du chantier

- Maîtrise du foncier, libre de toute inscription hypothécaire.

Le planning réglementaire :

- Présentez dans un planning les échéances du calendrier réglementaire.

13

La qualité et la formalisation de votre dossier

- La qualité de la rédaction et la formalisation de votre dossier permettront aux organismes bancaires d'analyser rapidement l'ensemble des données
- Les informations listées dans la check-list ci-dessus devront être formalisées dans un dossier unique, lisible et structuré

- Chaque item devra être traité de façon indépendante pour en faciliter la lecture.

